

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 15/3/1986

SDS pour classés
15/07/86

N° 1022 /15.06.02

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation de la Jeunesse (Tous)

Objet : Directives aux Centres de
Formation de la Jeunesse
pour l'année 1986.

Monsieur le Directeur,

L'Année 1985, dédiée spécialement à la Jeunesse, a été marquée en ce qui concerne les Centres de Formation des Jeunes par le contrôle et l'évaluation de leurs activités.

Des lacunes ont été constatées dans presque la totalité des Centres sur le plan de l'administration, dans la gestion financière et celle des stocks, dans la planification de la production et de la commercialisation, sur le plan de la discipline, sur le plan d'application des principes pédagogiques et dans le système de reclassement des lauréats.

Ces lacunes ont été soldées par des effets négatifs, concrétisés entre autre par le manque de rentabilité sur le plan de la production, un abandon des jeunes dans certains Centres de Formation des Jeunes.

L'Année 1986 doit nous offrir l'occasion de restructurer nos Centres de Formation de Jeunes pour que la formation y dispensé réponde réellement aux attentes des bénéficiaires. Cette restructuration sera axée principalement sur l'assainissement de l'administration, de la gestion financière et des stocks, restructuration de la production en vue de l'autofinancement.

Tous les Centres sont appelés à présenter une programmation de la production compte tenu des potentialités locales de rentabilité et d'écoulement. Désormais tous les Centres devront concrétiser sous forme d'épargne la directive de donner une part de la production aux jeunes producteurs.

Pour éviter les manquants non justifiés qui ont été constatés dans plusieurs Centres lors des contrôles financiers, désormais la gestion ne sera plus tenue par le Directeur ou le comptable seuls mais par un Comité de Gestion.

.../...

Ce Comité sera composé du Directeur du Centre, d'un Représentant des Instructeurs et d'un Représentant des Jeunes. Les membres de ce Comité vérifieront chaque mois si les écritures enregistrées dans les documents comptables sont justes. Les enregistrements doivent être faits le jour même de l'opération, qu'il s'agisse d'une dépense ou d'une recette.

Tout Centre doit ouvrir un compte soit en Banque soit à la Caisse d'Epargne ou à la Poste. Les chèques tirés doivent toujours porter 2 signatures de préférence celles du Directeur et du Représentant des Instructeurs. Toute somme dépassant 10.000 FRW ne doit jamais être gardée dans la Caisse du Centre, elle doit être versée sur son compte en Banque.

Le minerval demandé aux jeunes doit être versé sur un compte spécifique. Cet argent servira à l'achat de matériel d'équipement à accorder aux lauréats à l'issue de leur formation. Il ne peut être utilisé à d'autres fins.

Néanmoins, tous les frais de remboursement seront déduits de la part du jeune qui serait reconnu coupable de détournement ou de mauvais entretien du matériel mis à sa disposition.

La gestion des stocks de matériel technique, des matières premières et des produits finis doit être tenue régulièrement et correctement. Chaque Centre fera un inventaire du matériel reçu du Ministère et de celui acquis sur son propre compte ou des bienfaiteurs. Une copie de cet inventaire sera envoyée au Ministère chaque trimestre.

La tenue des fiches de stock doit se faire pour chaque matériel et produit fabriqué au Centre. Les entrées et les sorties doivent être enregistrées le jour même de leur opération.

L'Année 1986 est une année de restructuration des méthodes pédagogiques pour professionnaliser réellement les jeunes dans les délais impartis et les aider à se réinsérer dans leur milieu de vie pour le révolutionner. Désormais tout Centre de Formation des jeunes devra axer ses priorités sur des options réellement sollicitées par des jeunes offrant des potentialités de productivité et susceptibles de donner un emploi aux lauréats dans le milieu même d'implantation du Centre.

Le programme de formation doit insister beaucoup plus sur les travaux pratiques des différents domaines enseignés dans le Centre. Les jeunes du Centre étant appelés à créer des groupements socio-économiques chez eux après la formation, ce programme doit prévoir les cours de comptabilité et de gestion des coopératives.

L'action des Directeurs des Centres pour déceler et programmer ces activités est prépondérante. Les activités agro-pastorales retiendront l'attention de tous les Centres. Ces activités seront canalisées par les orientations du Chef de l'Etat de modernisation et d'intensification agricole. L'intensification de l'agriculture signifiant selon le Président de la République l'utilisation de la fumure et des engrais, l'association de l'agriculture et de l'élevage, l'emploi des semences sélectionnées et aussi la lutte anti-érosive.

Restructuration aussi pour asseoir une discipline qui rende nos jeunes des modèles de militants responsables. La discipline sera de rigueur aussi bien pour le personnel enseignant que pour les jeunes.

Les Instructeurs tiendront régulièrement une réunion hebdomadaire. Ce sera une réunion d'information sur la marche du Centre où l'on examinera les problèmes qui se posent et les solutions à y apporter.

Comme le prévoient les articles 62 et 64 des Statuts du M.R.N.D., les membres de votre cellule se réuniront une fois tous les deux mois et autant de fois que de besoin tandis que le Comité de cellule se réunit une fois par mois et autant de fois que de besoin. Vous devez donc vous conformer à ces articles.

Le cours d'Education Civique doit être maintenu sera enseigné par le Directeur du Centre ou son Adjoint.

L'Année 1986 doit aussi permettre aux Centres de mieux accomplir la mission de former les jeunes non scolarisés et descolarisés. Les programmes de formation doivent permettre plus que dans le passé la participation des jeunes analphabètes.

Le Ministère poursuivra son effort pour doter nos Centres du personnel enseignant plus qualifié. Des recyclages et des tests à cet effet seront organisés pour orienter efficacement le travail de nos agents et remplacer progressivement les agents non rentables par un personnel plus compétent.

Un concours est lancé au cours de l'année 1986 entre les Centres de Formation des Jeunes. Ce concours sera en même temps une émulation en vue d'une plus grande productivité et de assainissement administratif et une occasion d'évaluer des méthodes jusqu'ici adoptées. Tous les Centres de Formation des Jeunes sont tenus à participer à ce concours. Les Centres qui auront réalisé une meilleure organisation administrative et de gestion, une meilleure production et réussi un système de reclassement des lauréats seront primés.

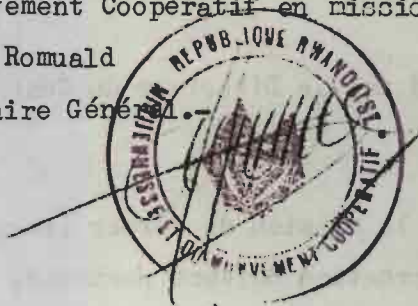
Le fond de roulement accordé aux Centres doit servir exclusivement à des fins de production. Les Centres l'utiliseront pour acheter du matériel ou produits à investir dans des activités productives. L'utilisation de ce fond de roulement fera l'objet d'un rapport qui devra parvenir avant la fin du mois d'avril 1984.

J'invite les directeurs des Centres qui reçoivent ces directives d'analyser chacun en ce qui le concerne les priorités du plan d'action proposé et d'en faire un commentaire. Elles feront en effet l'objet d'une discussion au cours de la réunion des Directeurs des Centres de Formation des Jeunes prévue dans la première quinzaine du mois d'avril 1986.

Le contenu des directives antérieures reste valable; sa mise en exécution, si elle n'est pas réalisée, devra se poursuivre.

J'annexe à la présente à titre indicatif aussi un modèle de grille horaire pour les sections maçonnerie-menuiserie et pour les jeunes filles. Il vous servira sûrement dans l'organisation du temps en faveur de vos élèves.

Pour le Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif en mission,
MUGEMA Romuald
Secrétaire Général.



C.P.I à:

- Monsieur le Préfet de Préfecture (Tous)

.....

1. Centre de Formation de GACULIRO

A. Administration

Le Centre doit procéder à l'assainissement de son classement des dossiers. Son système de classement doit se définir par la clarté et la catégorisation des dossiers.

Le registre des jeunes adhérents et des lauréats du Centre doit être tenu régulièrement. Pour les adhérents, chaque jeune s'identifiera par ses noms, ceux de ses parents, son secteur ainsi que sa Commune d'origine. Pour les lauréats, le registre doit préciser leur occupation après leur formation.

Le Centre doit constituer le dossier complet de son personnel. Pour chaque instructeur la direction du Centre est appelée à définir ses attributions. La tenue des livres de comptabilité doit être régulière et soignée chaque local doit avoir l'inventaire de son mobilier. La distribution des cartes de scolarité doit se terminer avant la fin du mois de mars 1986.

B. La Formation

Le Centre devra poursuivre son programme de formation en insistant davantage sur le côté pratique. La section de mécanique doit réellement au cours de cette année être opérationnelle. Le Centre devra apprêter les locaux destinés à cette section et préparer le matériel didactique nécessaire.

La direction du Centre devra présenter avant la fin du mois de mars, une étude d'introduction de cours de soudure qui ira de pair avec la mécanique. Un programme sera mis à jour pour permettre aux jeunes bénéficiaires d'acquérir une formation pratique dans le domaine.

En menuiserie : le Centre renforcera son atelier, il devra poursuivre le programme d'équipement des locaux du Centre en bancs, pupitres, armoires ...

En maçonnerie : le Centre n'entamera pas de nouvelles constructions mais s'attellera à l'entretien des bâtiments conformément aux recommandations contenues dans la lettre n° 0913/15.04 du 10/3/1986.

Sur le plan pédagogique : Tous les instructeurs seront tenus à présenter à la direction la répartition de la matière de chaque cours et la préparation des leçons qui devront être approuvées par la direction du Centre.

Le Centre doit commencer le programme de formation des jeunes analphabètes. Ce programme sera notamment axé sur la vulgarisation agricole et d'aviculture. Il leur sera en outre dispensé des cours d'alphabétisation.

C. Production

Le Centre poursuivra l'élevage des pondeuses et des poulets de chair. Il devra au préalable procéder à l'évaluation du projet d'aviculture depuis son introduction dans le Centre. Il devra mettre au clair ses potentialités de rentabilité. Il se fera aider par les services concernés du Ministère.

Il doit tenir compte de l'impératif que ce secteur doit s'autosuffire. En outre la direction du centre doit ouvrir l'aviculture à une nouvelle phase de formation et de vulgarisation, c'est dire donc que le Centre entamera des cours d'élevage et mettra sur pied un système de vulgarisation avec des lauréats du Centre.

En agriculture : Le Centre poursuivra le parcellement de son domaine, il veillera à l'entretien des parcelles déjà aménagées. Dans le secteur artisanal, le Centre devra rechercher constamment à améliorer la qualité de sa production en vue d'intéresser davantage sa clientèle.

En outre, il devra respecter les délais d'exécution des commandes adressées à ses ateliers.

D. Suivi des Jeunes

Dans le cadre de la préparation du suivi des jeunes le Centre organisera le stage des lauréats de l'année 1985. La direction du centre devra avant la fin du mois de mars avoir établi un rapport sur la situation des groupements des lauréats de l'année 1984 et donné pour information au Ministère un programme de leurs recyclages.

Un matériel de soutien sera accordé au Centre

- 100 sacs de ciment
- 20 truelles
- 5 brouettes
- 20 niveaux d'eau
- 100.000 briques
- 5 tours de camion de sable
- 50 kg de clous pour tôles
- 150 tôles
- du moëllon
- 10 équerres de maçon
- 10 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 10 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 5 décamètres
- 10 machettes
- 100 houes
- 20 pics
- 20 pelles

- 5 arrosoirs
- 4 machines à pédales
- 6 machines à main
- 10 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux

2. Centre de MASAKA

A. Administration

Le Centre de MASAKA devra améliorer son système de classement des dossiers. Le classement va dissocier les dossiers par leur objet. Il tiendra le registre des jeunes adhérents et celui des lauréats. Le Centre devra constituer le dossier du personnel. Chaque enseignant devra avoir des tâches précises. Le Centre veillera à la tenue régulière des livres de comptabilité et des fiches de stock. Toutes les entrées et sorties de matériel seront enregistrées sur des fiches de stock.

B. La Formation

Le Centre poursuivra son programme de formation.

En menuiserie : Il devra rentabiliser au maximum la raboteuse. Quelques jeunes seront familiarisés à l'usage de cette raboteuse. Le Centre poursuivra l'équipement de ses locaux en bancs, pupitres et armoires.

En maçonnerie : La Formation devra insister davantage sur le côté pratique. Le Centre construira un hangar destiné au cours de maçonnerie, il construira également un second hangar servant d'atelier de menuiserie. Il procédera à l'entretien propre des infrastructures déjà existantes. Le Centre devra aménager un terrain de volleyball en face de la direction. La direction du Centre présentera un projet d'introduction des activités de soudure qui seront menées conjointement avec la menuiserie.

C. Production

En agriculture : Le Centre maintiendra son programme des cultures pouvant servir d'aliments pour la volaille. Un petit jardin potager du Centre doit être proprement aménagé. Les activités d'élevage des poules seront orientées de façon à s'autofinancer. Avant la fin du mois de mars, le Centre devra avoir présenté une évaluation de la situation de cet élevage. Concernant le secteur artisanal, le Centre sera guidé par l'impératif de satisfaire les besoins de la clientèle locale. Il recherchera constamment à améliorer la qualité de ses produits. La direction du Centre devra présenter une étude sur la commercialisation de sa production.

D. Suivi des Jeunes

La direction du Centre devra effectuer des contacts auprès des autorités communales d'où sont issus les jeunes du Centre et auprès des responsables des projets oeuvrant dans la région de MASAKA pour exploiter à fond toutes les possibilités d'emploi des jeunes sortants

du Centre. Une étude des possibilités de reclassement de ses lauréats devra parvenir au Ministère avant la fin du mois de mai 1986.

Un matériel de soutien est accordé au Centre

- 10 sacs de ciment
- 50 tôles
- 1 brouette
- 10 niveaux d'eau
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 10 équerres de menuisier
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 30 houes
- 20 pelles
- 20 kgs de clous pour tôles.

3. Centre de MAYANGE

A. Administration

Le Centre doit soigner son système de classement des dossiers. Il veillera à les grouper selon leur objet. Le classement comprendra le dossier du personnel. Pour chaque instructeur, la direction précisera les tâches. Le Centre tiendra le registre des adhérents et celui des lauréats.

La tenue des livres de comptabilité et de gestion ainsi que les fiches de stock sera de rigueur. La direction du Centre établira des contacts avec les autorités locales à tous les échelons pour faire respecter et mettre en pratique les closes de la réunion tenue en novembre 1985 par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en ce qui concerne la sauvegarde du domaine du Centre.

B. La Formation

Le Centre maintiendra le système d'externat. Les contacts seront entrepris auprès des Bourgmestres des Communes KANZENZE et CASHORA pour avoir une participation massive aux inscriptions des jeunes issus de ces Communes. Les programmes de formation seront renforcés et mieux adaptés pour attirer et intéresser ces Jeunes.

En menuiserie : le Centre devra renforcer la formation pratique de façon à ce que les bénéficiaires soient à mesure de fabriquer un mobilier usuel et appréciable par la clientèle locale. Le Centre poursuivra avec intensité l'équipement des locaux en bancs, tabourets, chaises et armoires.

En maçonnerie : le Centre n'entamera pas de nouvelles constructions mais procédera à l'entretien propre des bâtiments en place. Tous les travaux de finition doivent être terminés avant la fin du mois de mars. Les bâtiments d'élevage seront entretenus proprement. La clôture de l'espace compris entre les deux blocs d'élevage sera renforcée.

C. Production

Le Centre de MAYANGE est appelée essentiellement à développer l'élevage bovin et une agriculture intensive. C'est pourquoi les activités d'élevage et d'agriculture retiendront plus que dans le passé l'attention du Centre.

En agriculture : le Centre devra parceller le domaine du Centre et procéder aux terrassements. Les terrasses seront délimités par la plantation des herbes fourragères. Etant donné que le Centre va pratiquer un élevage en stabulation, il faudra réserver une parcelle à la plantation d'herbes fourragères. Le Centre doit procéder à la clôture de son domaine il faudra faire des contacts auprès des Bourgmestres des Communes KANZENZE et GASHORA pour que cette clôture qui sera faite par les plants de bois d'oeuvre soit effectuée par l'Umuganda. Sitôt que cette plantation sera faite, il faudra cultiver une bande d'un minimum de 10 m de large tout autour du Centre. Les activités de traction animale doivent redémarrer et servir à augmenter la productivité dans le domaine agricole. Ces activités cesseront d'être l'apanage de quelques connaisseurs privilégiés mais orientées à des fins de vulgarisation. Les jeunes en formation en apprendront la préparation et l'utilité. Le silos du Centre devra être opérationnel. On y stockera tous les produits saisonniers récoltés ou achetés par le Centre. La direction du Centre établira des modalités pour stocker les produits des habitants qui en auront exprimé le besoin. Le groupe électrogène cédé au Centre doit fonctionner. La direction du Centre devra suivre l'évolution du dossier des installations électriques.

D. Suivi des Jeunes

La Direction du Centre doit terminer les closes des contacts effectués avec tous les villageois. Elle contactera le Bourgmestre de la Commune KANZENZE pour suivre le dossier de mettre ces villageois sous l'autorité administrative de la dite Commune. Il est recommandé à la direction du Centre d'élaborer un projet sur un système de reclassement des jeunes issus de ce Centre à partir des jeunes actuellement en formation. Nous suggérons le domaine agricole qui offre une infinité des possibilités.

Un matériel de soutien est accordé au Centre

- 20 sacs de ciment
- 20 truelles
- 3 brouettes

.../...

- 10 niveaux d'eau
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 5 mètres pliants
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 10 équerres de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 100 houes
- 20 tridents
- 20 pics
- 20 pelles
- 20 machettes

4. Centre de KABARE

A. Administration

Le Centre de KABARE doit également améliorer son système de classement de dossiers, au lieu de garder la seule distinction entre les lettres reçues et les lettres expédiées, le Centre adoptera un nouveau système qui consiste à classer les dossiers par leur objet. Il procédera à la constitution du dossier complet de tout son personnel et à la répartition des tâches. Le dossier des jeunes comprendra le registre des adhérents et celui des lauréats. Les livres de comptabilité et de gestion ainsi que les fiches de stock seront tenus régulièrement.

B. La Formation

Le Centre renforcera son programme de formation.

En menuiserie : le Centre insistera davantage sur la fabrication des mobiliers répondant aux besoins de la clientèle locale. Il poursuivra pour terminer avec la fin de cette année les équipements des locaux en bancs, tabourets et armoires ...

La formation féminine devra dépasser le cadre d'une simple initiation aux activités féminines mais doit les ouvrir à un apprentissage leurs permettant de participer à la productivité du Centre. Les bénéficiaires de la formation doivent être à la hauteur de fabriquer les articles appréciés sur le marché local. La direction du Centre présentera un projet détaillé pour apprendre également aux jeunes garçons l'art de la couture.

En maçonnerie : le Centre renforcera également la formation pratique. Il n'y aura toujours pas de nouvelles constructions mais la finition des constructions déjà entreprises.

Ces bâtiments doivent être entretenus proprement. La construction de la petite salle d'exposition sur la route KIGALI-RUHENGERI doit être terminée. Elle servira de lieu d'exposition régulière de tous les articles produits par le Centre et même ceux fabriqués par les jeunes des groupements.

C. Production

Dans le domaine de la production, le Centre doit rechercher par tous les moyens à tirer une production dans tous ses secteurs productifs.

En agriculture : le Centre procédera à l'évaluation de la production du quinquina. Normalement ce secteur devrait être ~~source de financement~~ pour les autres activités du Centre. Le Centre doit contacter les techniciens compétents pour étudier la factibilité d'association du quinquina à certaines plantes vivrières. Par ailleurs la production des cultures vivrières doit être intensive et faire participer les jeunes. Le petit élevage doit passer le stade expérimental pour permettre ce secteur d'être également productif.

Concernant le secteur artisanal le Centre est appelé à renforcer également sa production. Il parviendra en insistant sur la fabrication de mobilier à la hauteur de la clientèle locale. Ce mobilier sera aussi raffiné que utilitaire.

D. Suivi des Jeunes

Le Centre devra appuyer les groupements des jeunes qui ont commencé leurs activités en association. Son intervention consistera en appui matériel, en appui formation et conseil. Le Centre devra céder un certain nombre de matériel pour aider ces groupements à démarrer. Il procédera aux recyclages de leurs membres et les appuiera dans l'écoulement de leur produit. Le Centre organisera le recyclage des lauréats de l'an 1985. Il devra avoir présenté avant la fin du mois d'avril 1986 un projet de reclassement de ces lauréats dans les

S.E.

Un matériel de soutien est accordé au Centre

- 20 sacs de ciment
- 20 truelles
- 2 brouettes
- 10 niveaux d'eau
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 20 varloppes métalliques
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 50 houes

.../...

- 10 tridents
- 10 pics
- 10 pelles
- 10 machettes
- 2 machines à pédales
- 2 machines à main
- 5 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux

5. Centre de SHYOGWE

Le Centre de SHYOGWE /^{devra} fournir un effort spécial /^{pour} fonctionner à la hauteur d'un établissement de formation, de production capable de mener le suivi de ces lauréats.

A. Administration

Le Centre de SHYOGWE adoptera un système de classement sain et clair. Ce système distinguera les dossiers par leur objet. Il constituera le dossier du personnel et définira les tâches pour chacun. Les registres des jeunes adhérents et des lauréats du Centre seront aussi précis que possible. Le registre des adhérents contiendra toutes les indications pour chaque jeune à savoir: leurs noms ceux de ses parents, la section suivie, son niveau de descolarisation, le secteur et la Commune d'origine.

Le registre des lauréats contiendra des indications sur l'emploi de ces jeunes après leur formation. Il tiendra régulièrement et avec exactitude tous les livres de comptabilité et de gestion ainsi que les fiches de stock.

B. La Formation

Le Centre est appelé à renforcer son système de formation. Les horaires une fois établis seront suivis scrupuleusement. Les changements des horaires et des programmes seront portés à temps à la connaissance de tous les intéressés.

En menuiserie : le Centre doit restructurer complètement ses méthodes d'enseignement. Les jeunes apprendront /^{les} métiers essentiellement par la pratique. Les cours de technologie y relative occuperont la place qui /^{leur} revient dans ce type d'enseignement. Les instructeurs seront guidés par l'impératif de rehausser la qualité et la quantité du mobilier fabriqué. Ce mobilier devra être à même d'intéresser les clients locaux. Le Centre poursuivra également les équipements en bancs, tabourets, pupitres et armoires.

En maçonnerie : le Centre procédera davantage à l'aménagement à la transformation des bâtiments déjà en place. Les salles de classe seront aménagées de façon à répondre aux normes pédagogiques d'aération. Le bâtiment de la direction est sujet à des transformations. Les petites chambrettes seront supprimées ou transformées en de salles plus élargies. Entre les classes et la direction, on'y laissera une place vide réservée à la cour intérieure où l'on pourrait éventuellement aménager un terrain de volley-ball.

Le Ministère attend toujours le devis estimatif et le coût des travaux de réfection de ce bâtiment. Au cours de l'année 1986, tous les travaux de finition doivent être terminés. Encore une fois il est rappelé à la direction que la propreté est de rigueur dans tous ces locaux. Tous les ateliers seront aménagés proprement et équipés d'établis. En couture, il est recommandé à la direction du Centre d'élever ce secteur au Stade de productivité appréciable. La formation dispensée permettra aux jeunes de fabriquer des articles pouvant intéresser les clients de la région. La direction du Centre devra présenter avant la fin du mois de mars une évaluation de la rentabilité de la section de coordonnerie tant au niveau de la formation, de la production et du suivi des jeunes. S'il s'avère que cette section n'a aucune rentabilité, elle sera supprimée.

C. Production

Le Centre de SHYOGWE dispose des potentialités de production. Il est cependant décevant de constater qu'aucune de ses potentialités n'est exploitée à fond. Nous faisons appel à la créativité de la direction du Centre pour planifier l'exploitation de toutes ses activités.

En agriculture : le Centre est appelé à élaborer le plan d'exploitation de son domaine. Il aménagera des parcelles qui seront destinées aux cultures vivrières suivant la fertilité du sol de chaque parcelle. Le système des parcelles individuelles et collectives sera maintenu. Le Centre doit mettre fin au système de location de ses parcelles à la population environnante. Le domaine du Centre doit être exploité par le Centre lui-même. Les parcelles qui ne seraient pas directement exploitées par le Centre seraient cédées aux groupes de jeunes encore en formation qui pourraient y entamer une exploitation en groupement. Le Centre devra prévoir la culture fourragère pour préparer un élevage de bovin dans un avenir proche. Cet élevage les aidera à produire du fumier. Le système de terrassement doit être adopté dans le Centre. Le Centre poursuivra le creusement des fosses anti-érosives. Les activités de sciage feront également l'objet d'une programmation. C'est dire donc la direction du Centre en collaboration avec les services techniques compétents devra déterminer le nombre d'arbres à abattre et les investissements à consentir. En tout état de cause cette activité doit d'une part permettre du Centre de se suffire en planches et d'autre part constituer une source de revenu pour le Centre. Le Centre procédera au renouvellement de son bois, priorité sera accordé aux plants du bois d'oeuvre. Dans le secteur agricole le Centre doit profiter du service de diffusion de semences lancé par le projet MINAGRI FAO sur le domaine du Centre même.

En élevage le Centre doit préparer l'introduction d'un élevage d'une vache gardée en stabulation. Le secteur artisanale sera également source de production. Pour ce faire, tous les produits fabriqués devront être qualitativement et sur le plan des prix être à même d'attirer les clients de la région.

D. Suivi des Jeunes

Jusqu'ici aucune tentative palpable n'a été menée par les autorités de ce Centre. La direction du Centre doit au cours de cette année user de toute sa créativité et faire des contacts nécessaires avec les autorités locales, pour mettre sur pied un système de suivi des lauréats du Centre. Ce ne sont pas les potentialités qui manquent, nous suggérons le secteur artisanal où les jeunes peuvent créer un atelier coopératif; le domaine agricole où les lauréats peuvent démarrer leurs groupements.

Un matériel de soutien est accordé au Centre.

- 50 sacs de ciment
- 20 truelles
- 10 niveaux d'eau
- 5 camions de sable
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 5 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 50 houes
- 20 tridents
- 20 pics
- 20 pelles
- 10 machettes
- 2 machines à pédales
- 4 machines à main
- 5 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux.

6. Centre de MPANDA

A. Administration

Le Centre poursuivra l'amélioration de son système de classement des dossiers. Il remplacera l'ancienne classification des lettres reçues et lettres expédiées pour un classement des dossiers suivant leur objet. Le dossier du personnel sera aussi complet que possible.

Pour chaque Instructeur la direction du Centre doit définir ses tâches. Le registre des lauréats devra indiquer les occupations après la formation. La direction du Centre doit finaliser le dossier introduit auprès de l'ELECTROGAZ concernant le raccordement en eau et la construction d'un terrain de basket-ball.

B. La Formation

Le Centre poursuivra son programme de formation. Toutes les sections suivies par le Centre : maçonnerie, menuiserie et couture seront orientées et renforcées de façon à ce que les jeunes en formation puissent acquérir un niveau de savoir-faire qui leur permettra d'exercer plus tard ces métiers. On insistera dans tous les ateliers à la fabrication des articles aux exigences du marché local.

En maçonnerie : le Centre doit entretenir ses infrastructures. Il sera guidé par l'impératif de propreté.

C. Production

Le Centre de MPANDA dispose d'un domaine large de 68 ha, l'exploitation de ce domaine reste partielle et non planifiée. Il est recommandé à la direction du Centre d'élaborer le plan d'exploitation de ce domaine. Le plan tiendra compte des potentialités de fertilité des parcelles. Ce plan ne permettra plus des exploitations isolées, il favorisera une exploitation intensive. La direction du Centre mènera des contacts auprès des techniciens en matière agricole pour déterminer les cultures adaptées.

En élevage : Le Centre doit entretenir l'élevage bovin en vue d'obtenir plus d'engrais. Il plantera pour ses vaches des herbes fourragères. Le Centre fera des essais d'introduction de l'apiculture. Le comptoir aménagé par le Centre servira d'entrepôt de la production du Centre de lieu de vente des produits.

D. Suivi des Jeunes

Tout comme pour le Centre de SHYOGWE, le Centre de MPANDA n'a encore réussi aucun système de reclassement de ses lauréats.

Les directives antérieures ont recommandé au Centre de procéder à la création des G.S.E. qui exploiteraient une partie du marais du Centre. Jusqu'ici cette directive n'a pas connu de suite. La direction du Centre établira des contacts auprès des autorités communales pour présenter un projet d'installation de ces groupements. Nous suggérons également à la direction du Centre la création d'atelier au sein du Centre où travailleraient quelques lauréats du Centre. La briqueterie offre également les potentialités d'emploi à ces jeunes lauréats.

Un matériel de soutien est accordé au Centre

- 20 sacs de ciment
- 20 truelles
- 2 brouettes
- 10 niveaux d'eau

.../...

- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 10 scies St Joseph
- 10 rabots métalliques
- 10 varloppes métalliques
- 5 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 50 houes
- 20 tridents
- 20 pics
- 20 pelles
- 5 arrosoirs
- 2 machines à pédales
- 4 machines à main
- 5 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux

7. Centre de NYANZA

A. Administration

Le Centre est appelé à assainir son administration. Son système de classement sera clair et ordonné. Il distinguera tous les dossiers par leur objet. Le Centre mettra en ordre le dossier du personnel, une farde réservée à chaque instructeur devant contenir toutes les informations sur son état d'emploi. La direction du Centre attribuera à chacun ses tâches. Le Centre tiendra aussi bien le registre des adhérents que celui des lauréats. Pour les lauréats spécifiquement, ce registre indiquera leur occupation après la formation. Tous les documents comptables doivent être tenus et les fiches de stock correctement remplis. Il est à noter que l'enregistrement sur les fiches de stock ne concerne pas seulement les entrées mais aussi des sorties pour les produits finis fabriqués par les jeunes.

B. La Formation

Sur le plan de la formation, il s'avère que le Centre a encore des progrès à réaliser pour professionnaliser réellement les jeunes. Il lui est recommandé de mettre sur pied des programmes consistants donnant toute son importance à la pratique.

En menuiserie : la section de menuiserie sera orientée de façon à ce que les jeunes menuisiers fabriquent un mobilier qualitativement et quantitativement appréciable par la clientèle locale.

En maçonnerie : le Centre veillera à l'entretien propre des Bâtiments déjà en place. La direction du Centre doit faire une étude avant d'introduire la section de couture à l'intention des jeunes filles; cette analyse tiendra compte des possibilités d'écoulement et d'intérêt que portent les jeunes filles de la région dans cette formation cet étude doit parvenir au Ministère avant la fin du mois de mai 1986.

C. Production

Sur le plan de la production, le Centre de NYANZA offre des potentialités surtout en ce qui concerne l'élevage bovin et l'agriculture associée. Il dispose d'un pâturage riche au moins 5 ha et d'un marais aussi large. Le Centre plantera suffisamment d'herbes fourragères pour préparer l'extension progressive de son élevage. Il préparera suffisamment d'engrais pour augmenter la productivité de son domaine. Les cultures maraichères retiendront spécialement l'attention du Centre. Il est recommandé au Centre d'être à mesure de fournir tous légumes nécessaires aux établissements scolaires de NYABISINDU.

Le petit élevage pratiqué par le Centre sera également amélioré. A cet effet le Centre entretiendra proprement ses clapiers. Le secteur artisanal doit être élevé également au niveau productif. Il est recommandé à la direction du Centre d'améliorer la qualité de ses produits et d'axer la fabrication d'un mobilier répondant aux exigences de la clientèle.

D. Suivi des Jeunes

Jusqu'ici le Centre de NYANZA n'a rien réalisé dans le cadre du suivi des jeunes. Il est plus que temps qu'il élabore un système de suivi qui permet aux lauréats de se créer un emploi. La direction du Centre fera des contacts nécessaires et établira au cours de cette année une étude des possibilités de reclassement de ses lauréats. Il lui est suggéré l'ouverture d'un atelier au sein même du Centre où travailleraient ces jeunes lauréats. Un système de vulgarisation agricole et d'élevage, l'utilisation éventuelle de l'un ou l'autre bâtiment appartenant au Ministère et jusqu'ici inemployé dans le secteur de NYANZA.

Un matériel de soutien est accordé au Centre

- 20 sacs de ciment
- 20 truelles
- 10 niveaux d'eau
- 2 brouettes
- 10 équerrres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes
- 5 mètres pliants

- 10 équerres de menuisier
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 50 houes
- 20 tridents
- 10 pelles
- 10 machettes

8. Centre de RWABUYE

Le Centre de RWABUYE pourrait aboutir au seuil d'autofinancement s'il adoptait un programme d'exploitation rationnelle de toutes ses ressources. En effet, le Centre dispose d'un domaine de plus de 16 ha, ce domaine s'apprête très bien à une exploitation de tout genre. Le domaine du Centre contient également des zones d'argile qui permettraient facilement le développement des activités de briqueterie ou de poterie moderne. Nous faisons appel à la direction du Centre d'user de sa créativité pour présenter des projets en vue de rentabiliser toutes les potentialités.

A. Administration

Le Centre maintiendra un système de classement clair. La direction du Centre complétera le dossier du personnel et définira pour chaque instructeur ses attributions. Le Centre constituera le registre des jeunes adhérents et des lauréats. Il est bien entendu que le registre des lauréats doit préciser le reclassement de ces lauréats après la formation. La tenue régulière et correcte des documents comptables et des fiches de stock est de rigueur. Il est rappelé au Centre que toutes les opérations dans toutes les activités susceptibles d'aboutir à une certaine production doivent être enregistrées dans les livres comptables. La sortie des produits finis fabriqués par les jeunes sera également enregistrée sur les fiches de stock.

B. La Formation

Le Centre de RWABUYE doit renforcer les sections existantes. La formation dispensée en maçonnerie, en menuiserie et en couture doit faire accéder les bénéficiaires à un niveau de savoir-faire qui pratique à leur compte les métiers appris. Cette formation insistera d'avantage sur le côté pratique. Les cours de technologie, apparentés à chaque métier auront leur place dans la grille-horaire.

En menuiserie : le Centre poursuivra l'équipement des locaux en bancs, pupitres, tabourets et armoires. La direction du Centre devra rendre opérationnel le nouvel atelier du Centre. Il devra étudier un projet d'équipement de cet atelier d'une raboteuse électrique. Ce projet pourrait être soumis aux organismes donateurs.

En maçonnerie : le Centre devra veiller à la finition du nouvel atelier de menuiserie. Il entretiendra proprement les bâtiments du Centre. Le projet de construction d'un comptoir de vente sur la route KIGALI-BUTARE sera étudié en détail par la direction du Centre. Les activités de couture doivent être élevées au rang d'une formation consistante. La direction doit ajuster les programmes et les horaires de façon à ce que les jeunes maîtrisent la pratique.

C. Production

En agriculture : la direction du Centre doit exploiter au maximum son domaine agricole. Elle établira les contacts auprès du projet D.G.B. pour solliciter son appui en vue de la rentabilisation maximale de son domaine. Le projet de pisciculture doit passer en réalisation. L'élevage du Centre sera entretenu de façon à procurer du fumier nécessaire pour l'agriculture. Concernant le secteur artisanal : les ateliers du Centre dans toutes les sections auront pour objectif de fabriquer les articles capables de concurrencer les produits des ateliers locaux et d'attirer la clientèle de la région. Le secteur de la briqueterie doit servir à alimenter la Caisse du Centre.

D. Suivi des Jeunes

Dans le domaine du suivi des jeunes, la direction du Centre doit user de toute sa créativité pour introduire des projets de reclassement de ses lauréats. Plusieurs domaines offrent des potentialités notamment l'exploitation de l'argile, le domaine agricole, le secteur artisanal. A ce propos le Centre doit renforcer l'atelier coopératif déjà en activité.

Un matériel de soutien est accordé au Centre.

- 50 sacs de ciment
- 20 truelles
- 2 brouettes
- 10 niveaux d'eau
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 5 mètres pliants
- 10 vilebrequins
- 10 serre-joints
- 10 presses à main
- 40 bouvets
- 50 houes
- 5 pics
- 20 pelles
- 10 arrosoirs

- 5 machettés
- 2 machines à pédales
- 3 machines à main
- 5 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux

9. Centre de NDAGO

Le Centre de Formation de la Jeunesse de NDAGO a été conçu pour être la cellule-mère d'un Chantier des Jeunes. A ce titre, il est appelé à exercer des activités d'appui à tous les groupements productifs oeuvrant dans la zone du Chantier Sud. Appui-formation dans la mesure où le Centre devra organiser des sessions de recyclages à l'intention des animateurs des groupements. Appui dans la commercialisation de la production de ces groupements car le Centre est appelé à les aider à écouler leurs produits.

Il est plus que temps que le Centre de NDAGO se consacre réellement aux activités pour lesquelles il a été destiné, c'est-à-dire servir d'appui à tous les groupements socio-économiques installés dans le cadre du Chantier des jeunes et à ceux des jeunes qui seraient formés par le centre-même. Le Centre parviendra à remplir sa mission seulement quand il aura réussi un système ferme de formation, répondant aux aspirations des jeunes; quand il aura engagé à fond tous les processus de production et mis sur pied un système cohérent de suivi des lauréats. La direction du Centre est invitée à faire des contacts auprès des autorités locales concernées par l'action du Chantier des jeunes pour les amener à collaborer à la restructuration du Centre de NDAGO.

A. Administration

Le Centre doit procéder à l'assainissement de son administration. Il soignera davantage son système de classement. La direction du Centre devra constituer le dossier du personnel et définir les attributions de chaque instructeur. Le registre des jeunes adhérents ainsi que celui des lauréats sera tenu. Pour le registre des lauréats, il faudra préciser l'occupation des jeunes après leur formation. Le Centre tiendra correctement tous les documents comptables. Spécifiquement pour la gestion des stocks, la tenue des fiches est de rigueur. Il est rappelé à l'attention du Centre que les stocks doivent être tenus avec propreté et que le gaspillage de matériel n'est nullement autorisé.

B. La Formation

Les sections jusqu'ici suivies dans le Centre devront être renforcées. On insistera davantage sur le côté pratique de la formation de façon que les jeunes adhérents puissent acquérir un niveau de savoir faire qui leur permette de concurrencer les artisans locaux. Le programme des cours généraux doit donner la priorité aux matières susceptibles de promouvoir les activités exercées par les groupements oeuvrant dans la zone du Chantier.

La gestion coopérative retiendra l'attention des responsables du Centre.

En menuiserie : le Centre poursuivra l'équipement des locaux du Centre en bancs, puputres, tabourets, chaises et armoires. Le Centre devra améliorer la qualité de ses produits.

.../...

En maçonnerie, le Centre veillera à l'entretien des bâtiments existants

C. Production

Le Centre devra superviser l'exploitation maximale du domaine de NGARULIRA. Il veillera à ce que le groupe de jeunes qui mène des activités dans ce domaine apprenne et applique les méthodes culturelles modernes. Le Centre devrait parvenir à développer des champs modèles avec ce groupe de jeunes. Le terrain proche des bâtiments du Centre sera également exploité. La direction du Centre fera des contacts nécessaires auprès des techniciens dans le domaine agricole pour choisir des cultures adaptées au terrain du Centre. Le petit élevage doit être soigné de façon qu'il puisse accueillir les espèces venant des groupements en attendant qu'elles soient distribuées à d'autres groupes de jeunes. Il sera d'autant plus soigné qu'il devra servir de modèle à l'élevage pratiqué par les autres groupements. La direction du Centre doit faire tout le nécessaire pour améliorer ce secteur d'élevage.

Le secteur artisanal doit également être amélioré pour devenir réellement source de production. Il faudra pour ce faire rechercher la qualité des produits fabriqués et répondre toujours aux goûts de la clientèle locale.

Le Suivi des Jeunes

En tant que cellule mère d'un chantier des jeunes, le centre de Ndago doit programmer des sessions de recyclages pour les animateurs des groupements de la zone sud. La direction du centre, en collaboration avec les autorités concernées devra avoir fixé un calendrier de recyclages des responsables des groupements et informé le Ministère avant la fin du mois d'Avril.

Les lauréats du centre doivent également bénéficier de l'appui de la cellule mère pour démarrer leurs associations. La direction du centre présentera au cours de cette année un projet d'installation de ses lauréats. Plusieurs possibilités s'offrent à cet entreprise, nous suggérons le domaine agricole de Ngārulira et le secteur artisanal où les jeunes peuvent lancer leurs ateliers coopératifs.

Un matériel de soutien est accordé au centre.

- 20 sacs de ciment
- 20 truelles
- 10 niveau d'eau
- 10 Equerres de maçon
- 10 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 serre-joints
- 10 Vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 10 houes
- 20 tridents

.../...

- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 5 mètres pliants
- 5 marteaux de menuisier
- 10 pics
- 20 pelles
- 10 arrosoirs
- 10 machettes.

10. Le Centre de NYAMAGABE

Le Centre de NYAMAGABE a été nouvellement mis sous la tutelle du Ministère. Il doit encore fournir beaucoup d'efforts pour fonctionner en établissement de formation où les jeunes sont initiés aux métiers pratiques tout en mettant l'accent sur la production, capable d'organiser le reclassement de ses lauréats.

A. Administration.

Le Centre de NYAMAGABE constituera le dossier de son personnel. Chaque instructeur doit avoir ses attributions. La direction du centre tiendra régulièrement tous les livres de comptabilité et les fiches de stocks. Elle constituera le registre des adhérents du Centre et celui des lauréats. Il est entendu que le registre des lauréats contiendra toutes les indications sur le reclassement des Jeunes après leur formation.

Tous les dossiers du Centre seront classés dans l'ordre qui permette de grouper tous les documents selon leur objet. Le Centre fabriquera des étagères qui contiendront ses dossiers.

B. La Formation.

Le Centre de NYAMAGABE est appelé à renforcer les sections déjà suivies. Il faudrait que les jeunes parviennent à acquérir un niveau de savoir-faire qui leur permette de lancer leurs propres activités dans les secteurs de leur formation.

En menuiserie, le Centre recherchera à améliorer la qualité de ses mobiliers. Il devra avoir terminé avec cette année la fabrication des équipements pour ses locaux : bancs, pupitres, étagères, armoires ...

En maçonnerie, le Centre améliorera la qualité de la formation dispensée. Il s'attellera au réaménagement de ses ateliers et des salles de classes. Celles-ci doivent satisfaire aux normes de propreté et d'aération.

.../...

La section de couture nouvellement ouverte aux jeunes filles sera également renforcée. Il faudrait que ses bénéficiaires soient à la hauteur de fabriquer des articles appréciables sur le marché local.

C. La Production.

Le Centre de NYAMAGABE recherchera par tous les moyens à rentabiliser ses secteurs de production pour qu'il puisse maintenir sa progression vers l'autofinancement.

En agriculture, le Centre devra exploiter au maximum le marais sis aux pieds de son domaine. Il s'intéressera particulièrement aux cultures vivrières. L'exploitation du marais devra être intensive et on utilisera tant que possible les méthodes culturales modernes.

Le Centre devra préparer et utiliser les engrais organiques.

Le secteur artisanal doit être également source de production. Les ateliers du centre devront améliorer la qualité de leur production et orienter les priorités vers les besoins exprimés par la clientèle locale.

Le secteur de la briqueterie sera également une source de production. La direction du Centre est invitée à présenter un projet de son exploitation. Ce projet mettra en évidence les intérêts du centre et intéressera quelques lauréats du centre.

D. Le Suivi des Jeunes.

Le Centre de NYAMAGABE n'a jusque maintenant posé aucune structure pour accueillir les Jeunes après leur formation. Il est recommandé à la direction du Centre d'user de toute sa créativité et exploiter les potentialités locales pour poser des structures d'accueil de ses lauréats. Elle établira à cet effet des contacts auprès des autorités locales et les invitera à collaborer dans le recrutement et le reclassement des jeunes.

Des secteurs d'investigation sont suggérés à la direction du centre entre autres, l'exploitation agricole du marais du Centre par ces lauréats; la briqueterie et la création d'un atelier coopératif où travailleraient quelques lauréats.

Un matériel de soutien est accordé au Centre :

- 50 sacs de ciment
- 20 truelles
- 100 tôles
- 2 brouettes
- 10 niveaux d'eau
- 5 marteaux de maçon
- 10 équerres de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 5 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier

- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 50 houes
- 20 tridents
- 20 pics
- 20 pelles
- 5 arrosoirs
- 5 machettes
- 2 machines à pédale
- 2 machines à main
- 5 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux

11. Centre de MUHALI

Au cours de l'année 1985, le Centre de MUHALI a connu beaucoup de problèmes de gestion qui ont entravé sa bonne marche. Les effets d'une mauvaise gestion ont eu également des répercussions négatives sur les domaines de formation et de production.

L'année 1986 doit être l'occasion pour le Centre de MUHALI d'assainir complètement sa gestion, de redresser son système de formation et d'appuyer tous ses processus de production en vue d'acheminer vers son autofinancement.

A. Administration

Le Centre de MUHALI complétera le dossier de son personnel. La direction du Centre définira pour chaque instructeur des tâches précises. Tous les documents de comptabilité doivent être tenus régulièrement et faire l'objet d'un classement. Tout le matériel entrant ou sortant doit être enregistré sur des fiches de stocks. Il est rappelé que même des produits fabriqués par les jeunes en formation feront l'objet d'une gestion saine. Leur sortie doit être également enregistrée sur des fiches. Tout le mobilier du Centre fera l'objet d'un inventaire. Chaque local aura l'inventaire de son mobilier. Le registre des jeunes adhérents ainsi que celui des lauréats seront tenus. Il est à noter que le registre des lauréats doit préciser l'emploi des jeunes après leur formation. Tous les dossiers seront classés proprement, dans un ordre qui permette de distinguer tous les dossiers suivant leur objet.

B. La Formation

Le Centre doit renforcer les sections actuellement suivies de façon à ce qu'elles puissent intéresser plus de jeunes. Les horaires à adopter favoriseront un apprentissage par la pratique qui permettra aux jeunes d'acquérir un niveau de savoir-faire suffisant pour être à même d'exercer chez eux les métiers appris.

En menuiserie : le Centre poursuivra l'équipement de ses locaux. Il fabriquera des bancs, des chaises, des puputres, des tabourets et des armoires. L'équipement des locaux doit être terminé avant la fin du mois de juin 1986. Le mobilier destiné à la commercialisation doit être adapté aux goûts de la clientèle locale.

La section de couture sera renforcée. Elle intéressera aussi bien les jeunes filles que les garçons. Le profil attendu des jeunes formés est celui de praticiens, capables d'exercer et de vivre du métier de tailleur. Il est à rappeler que dans le cadre des exercices la section de couture s'occupera de la confection des uniformes pour tous les jeunes du Centre. Le projet d'introduction d'une section de maçonnerie doit être sérieusement étudié et préparé. L'étude d'un tel projet doit déterminer la factibilité d'un programme de maçonnerie dans la région, la disponibilité des formateurs et de matériel didactique et technique les possibilités de rentabiliser la section et de trouver un emploi pour les ressortissants de la section. Une marge est laissée à la créativité de la direction du Centre pour proposer l'ouverture d'autres sections susceptibles d'intéresser les jeunes, d'augmenter la production du Centre et de conférer un emploi aux lauréats.

C. Production

La direction du Centre doit toujours viser l'objectif d'exploiter ses ressources naturelles et humaines et d'en tirer le maximum de production. Le Centre doit viser dans une programmation à long terme l'autosuffisance.

En agriculture : la direction du Centre doit élaborer et suivre un plan précis d'exploitation de son domaine. Ce plan déterminera selon la fertilité de chaque parcelle les cultures préférentielles à cultiver. Le caféier du Centre sera entretenu, le Centre maintiendra les cultures vivrières dans le marais. L'agriculture pratiquée sera intensive. Les champs du Centre doivent servir de modèle pour la population environnante. Le Centre poursuivra la culture d'herbes fourragères en vue de préparer l'élevage intensif de chèvres.

Le bois du Centre sera proprement entretenu. Le Centre devra en augmenter la superficie par les plants à bois d'oeuvre.

En élevage : le Centre poursuivra, mais en l'orientant vers l'intensification l'élevage des chèvres. Le secteur artisanal sera également source de production. Tous les ateliers seront organisés de façon à ce que les articles fabriqués soient commercialisés. Il faudra pour cela parvenir à intéresser la clientèle locale. Le Centre y parviendra en recherchant toujours à produire des modèles qui répondent au goût des clients.

D. Suivi des Jeunes

Le Centre de MUHALI n'a pas jusqu'ici réussi à poser des structures d'accueil pour ses lauréats. La direction du Centre devra s'inspirer des directives sur le reclassement des jeunes et faire des contacts nécessaires auprès des autorités locales pour présenter des projets de reclassement de ses lauréats. Ces projets devront parvenir au Ministère avant la fin du mois de juin 1986.

Un matériel de soutien est accordé au Centre

- 20 sacs de ciment
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 5 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 50 houes
- 20 tridents
- 10 pics
- 10 pelles
- 10 machettes
- 2 machines à pédales
- 2 machines à main
- 5 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux

12. Centre de MUTURA

Le Centre de MUTURA a été créé essentiellement pour promouvoir l'élevage des laitières. Il importe cependant de souligner qu'à côté de cet élevage, le Centre mène des activités de formation dans le domaine artisanal et agricole. Même pour l'élevage des laitières, il n'aurait de raison d'être que s'il est mené à des fins de vulgarisation dans la région où est implanté le Centre.

Ainsi au cours de l'année 1986 le Centre de MUTURA est appelé à opérer une restructuration profonde pour fonctionner réellement en véritable établissement de formation production et à initier des projets de vulgarisation avec l'élevage bovin.

A. Administration

Le Centre de MUTURA doit constituer sa documentation administrative. Le classement des dossiers devra être clair et suivre un ordre qui permette de distinguer les dossiers suivant leur objet. Le Centre va constituer le dossier du personnel. La farde de chaque instructeur comprendra toutes les pièces relatives à son emploi. La direction du Centre devra définir pour chaque instructeur des attributions précises. Tous les documents comptables seront régulièrement tenus et feront l'objet d'un classement. Les fiches de stock seront régulièrement remplies. On y enregistrera toutes les entrées et les sorties de matériel.

.../...

Les produits finis, fabriqués par les jeunes du Centre seront également enregistrés sur des fiches de stock. Le Centre tiendra le registre des jeunes adhérents ainsi que celui des lauréats. Il est à noter que le registre des lauréats doit indiquer le reclassement des jeunes après leur formation.

B. La Formation

L'évaluation menée au cours de l'année 1985 a démontré que la formation dans le Centre de MUTURA est menée sporadiquement. Le Centre ne suit aucun programme de formation, ni d'horaire précis. L'année 1986 doit offrir au Centre de MUTURA l'occasion d'asseoir une formation consistante. Il suivra le programme indicatif diffusé par le Ministère tout en l'ajustant aux potentialités locales et aux besoins de formation ressentis et exprimés par les jeunes. Cette formation devra privilégier la pratique.

En menuiserie : le Centre s'attellera à la fabrication de mobilier usuel, pouvant intéresser la clientèle locale. Le Centre doit avoir terminé avant la fin de l'année avec l'équipement de ses locaux en bancs, armoires, chaises et pupitres.

En maçonnerie : le Centre doit aménager proprement toutes ses infrastructures, les ateliers doivent être bien rangés et avec propreté. Les salles de classes doivent répondre aux normes pédagogiques. Les anciennes maisonnettes en étant vétuste doivent être démolies. L'ancien stock de vivres sera réfectionné. L'intérieur du Centre doit être aménagé avec propreté : les allés seront districtement marqués et entretenus. Le Centre va aménager un terrain de volley-ball. Le Centre devra achever les travaux de construction d'un abreuvoir.

C. Production

Le Centre de MUTURA offre beaucoup de potentialités naturelles et humaines, qui, une fois bien exploité lui permettrait de s'autosuffire. La direction du Centre est appelée à user de toute sa créativité pour concevoir et mettre en pratique des projets d'exploitation de son domaine, de l'élevage des laitières et des activités artisanales pratiquées par le Centre.

En agriculture, la direction du Centre va élaborer un plan rationnel de l'exploitation de son domaine. Ce plan va déterminer la zone réservée au pâturage. Les paddock seront bien entretenus. Ce plan réservera l'autre zone aux activités agricole. Le Centre cultivera alors intensivement la pomme de terre. Le parcellage du domaine agricole est nécessaire. La plantation des herbes fourragères doit se poursuivre et de façon intensive. Le Centre doit terminer le transfert des vaches vers GISHWATI. Le secteur de l'élevage devra être source de recettes et alimenter la Caisse du Centre.

Le secteur de l'artisanat sera également orienté de façon à être également productif. Il faudra pour ce faire une étude du marché local et fabriquer un mobilier utilitaire, abordable et intéressant la clientèle locale. Le mobilier fabriqué sera régulièrement exposé dans une salle appropriée au Centre même.

D. Suivi des Jeunes

Le Centre devra appuyer et renforcer le groupe des jeunes menuisiers lauréats de l'année 1985. Il étendra son rôle surtout d'appui-conseil et formation sur les groupements socio-économiques de MUTURA. C'est dire concrètement qu'il organisera à l'intention des membres de ces groupements des sessions de formation surtout sur la gestion de leur patrimoine et donnera des conseils sur la commercialisation de leurs produits.

D'autres potentialités offertes par le Centre devraient inciter la direction à rechercher d'autres structures pour reclasser ses lauréats. Il est suggéré à la direction du Centre l'exploitation agricole et l'orientation de l'élevage à des fins de vulgarisation.

Un matériel d'appui est accordé au Centre.

- 50 sacs de ciment
- 20 truelles
- 50 tôles
- 2 brouettes
- 10 niveaux d'eau
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 5 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 5 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 50 houes
- 50 tridents
- 20 pics
- 20 pelles
- 20 machettes

13. Centre de KARAGO

Le Centre de KARAGO est la cellule-mère du Chantier Nord. A ce titre il doit renforcer ses structures de formation et de production afin de servir de modèle à la population environnante, de servir réellement d'appui formation et conseil aux groupements des jeunes déjà existants et de promouvoir la création de nouveaux groupements avec les jeunes issus du Centre.

A. Administration

Le Centre va améliorer son système de classement des dossiers. Il remplacera l'ancienne distinction entre le courrier reçu et le courrier expédié par un autre système qui permette de grouper les dossiers suivant leur objet. Il devra compléter le dossier du personnel. Chaque instructeur devra avoir des tâches bien précises. Les agents appelés à promouvoir le secteur de la production recevront chacun un rôle bien défini de façon à les rentabiliser dans ce secteur. Le Centre tiendra le registre des jeunes adhérents ainsi que celui des lauréats. Les jeunes adhérents seront identifiés d'après leurs noms, ceux de leurs parents, la Commune et le secteur d'origine et le niveau de formation à l'entrée au Centre. Le registre des lauréats précisera leur emploi après la formation.

Le Centre devra disposer d'un fichier des groupements socio-économiques en activité dans le Chantier du Nord. La fiche de chaque groupement comprendra des indications sur les activités exercées, la production réalisée et la fréquence des recyclages des animateurs. Tous les livres de gestion sera régulièrement tenus. On enregistrera sur les fiches de stocks tout le matériel entrant ou sortant du Centre. Les produits finis, fabriqués par les jeunes seront également enregistrés.

B. La Formation

Le Centre devra renforcer les sections déjà suivies en les adaptant aux aspirations réelles des jeunes. Les bénéficiaires de la formation devront acquérir un niveau de savoir faire qui leur permette de fabriquer des articles répondant à la demande des clients locaux.

En menuiserie, on s'efforcera de raffiner davantage le mobilier fabriqué. Le Centre poursuivra les équipements de ses locaux en bancs, pupitres, tabourets, lits et armoires.

Le Centre devra avoir terminé avec ces équipements avant la fin du mois de juillet 1986.

En maçonnerie, la formation sera dispensée essentiellement par la pratique. Le Centre se consacrera à la finition et à l'entretien de ses bâtiments. Il faudra achever ce pavement des ateliers et des salles de classes. Les carreaux qui manquent à certaines fenêtres seront fixés. Les constructions déjà programmées doivent le poursuivre. La nouvelle étable et l'endroit prévu pour réinstaller les clapiers seront aménagés. La salle polyvalente du Centre devra être exploitée. La direction du Centre y programmera des loisirs pour la jeunesse de la région et présentera les modalités d'installation d'une bibliothèque populaire.

La section de couture qui n'est qu'à ses débuts doit réellement évoluer. Les jeunes doivent être capables de fabriquer dans ce secteur des articles appréciés par les clients de la région. Une marge de créativité est laissée à la direction du Centre pour proposer des formations de courte durée, susceptibles d'améliorer l'action des groupements du Chantier Nord.

C. Production

Le Centre est appelé à exploiter au maximum toutes ses potentialités pour poursuivre sa progression vers l'autosuffisance.

En agriculture, le Centre doit avoir un plan précis d'exploitation. Ce plan précisera les parcelles réservées aux cultures vivrières, celles destinées à la plantation d'herbes fourragères et une parcelle réservée au pâturage. Les travaux de lutte anti-érosive se poursuivront de façon à ce que le Centre serve de modèle aux habitants de la région. La direction du Centre contactera les techniciens concernés pour étudier les modalités d'introduire la culture sur terrasses.

Le Centre poursuivra la culture intensive de la pomme de terre. Elle maintiendra l'utilisation des semences sélectionnées. La direction du Centre établira des contacts auprès des techniciens agronomes pour introduire la culture du blé.

En élevage, le Centre va intensifier la culture des fourragères pour préparer la stabulation de vaches laitières. Le petit élevage sera également de plus en plus soigné pour que le Centre soit réellement la centrale de vulgarisation de petit élevage où des races améliorées seront diffusées et où l'on pourra accueillir des bêtes venant des groupements. Les engrais provenant des animaux sera utilisé dans l'agriculture.

Le secteur artisanal devra être également source de production. Il faudra à cet effet que les animateurs des ateliers sachent choisir des articles appréciables par les clients de la région et dont le prix leur est abordable.

Les activités de pisciculture seront améliorer pour que le secteur de la pêche profite quant aux recettes au Centre. La direction du Centre contactera les techniciens en la matière pour améliorer le rendement du lac du Centre et pour introduire des techniques de conservation de poissons.

D. Suivi des Jeunes

✓ Le Centre de KARAGO est une cellule-mère d'un Chantier des jeunes à ce titre, il est appelé à servir d'appui aux groupements installés dans la zone de ses activités et à ceux créés par des jeunes formés par le Centre lui-même. La direction du Centre devra présenter avant la fin du mois d'avril 1986 un programme de formation de courte durée à l'intention des animateurs des groupements de la zone du Chantier du Nord. En plus du contenu de la formation à donner à ces membres des groupements, ce programme va préciser les besoins logistiques pour organiser ces sessions.

Les jeunes formés par le Centre seront également appuyés pour démarrer leurs associations. La direction du Centre doit présenter des projets de création et d'appui aux groupements des lauréats.

Un matériel de soutien est accordé au Centre.

- 50 sacs de ciment
- 20 truelles
- 100 tôles
- 3 brouettes

- 20 niveaux d'eau
- 5 camions de sable
- 10.000 briques cuites
- 1 camion de moëllons
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 5 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 bouvets
- 50 houes
- 20 tridents
- 20 pics
- 10 arrosoirs
- 10 machettes
- 2 machines à pédales
- 2 machines à main
- 10 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux

14. Centre de MUKINGO

Le Centre de MUKINGO doit fournir beaucoup d'efforts pour fonctionner en véritable établissement de formation, où les jeunes apprennent par la pratique des métiers correspondant à leurs aspirations, un établissement productif ayant en vue son autofinancement et où tous les agents de production suivent régulièrement l'évolution de leurs activités et enfin un établissement d'appui, prêt à soutenir les initiatives de ses lauréats pour se trouver un emploi.

A. Administration

Le Centre devra se doter d'un système administratif clair où tous les intervenants ont des rôles précis à jouer. Tous les dossiers administratifs seront classés dans un endroit approprié et dans un ordre qui permette de les distinguer suivant leur objet. Les dossiers du personnel du Centre sera constitué. Chaque instructeur aura des tâches bien définies. Le Centre tiendra le registre des jeunes adhérents ainsi que celui des lauréats. Tous les documents de gestion seront tenus régulièrement et classés. Le Centre devra enregistrer sur des fiches de stock, toutes les entrées et sorties de matériel. Les produits finis, fabriqués par les jeunes feront également l'objet d'une gestion saine.

B. La Formation

Les sections de maçonnerie et de menuiserie jusque maintenant suivies par les jeunes du Centre seront renforcées. Il faut qu'elles soient à la hauteur de conférer aux jeunes un nouveau de savoir faire leur permettant d'exercer après leur formation les métiers appris.

En maçonnerie : le Centre va aménager convenablement ses bâtiments. La réfection déjà entamée devra se poursuivre. Les salles de classe devront répondre aux normes pédagogiques; elles seront larges et suffisamment aérées. Les ateliers du Centre doivent être proprement aménagés. Le Centre construira un hangard où seront dispensés les cours pratiques de maçonnerie. Il devra également aménager des infrastructures sportives.

En menuiserie : le Centre va fabriquer les équipements pour ses locaux. Il s'agit des bancs, des chaises, des puputres, des tabourets et des armoires.

La direction du Centre est appelée à faire une étude d'ouverture d'une section de couture. Cette étude devra parvenir au Ministère avant le mois d'avril 1986. Les effectifs des jeunes qui fréquentent le Centre, sont insuffisants par rapport à la capacité d'accueil du Centre. La direction du Centre établira des contacts nécessaires auprès des autorités communales pour recruter un nombre satisfaisant de jeunes. Le programme d'alphabétisation pour les non scolarisés devra être consistant et prévoir au moins 2 heures par jour.

C. Production

Le domaine du Centre offre des potentialités énormes d'exploitation agricole. Le Centre devra intensifier la production vivrière en particulier la pomme de terre et le maïs. Le parcellage du domaine doit se poursuivre ainsi que les travaux de lutte anti-érosive. Les parcelles individuelles doivent être bien organisées. Elles seront exploitées par les jeunes et à leur profit, mais suivant des normes rationnelles indiquées par le Centre.

Le Centre va poursuivre la clôture de son domaine par la plantation du bois d'oeuvre. En élevage : la direction du Centre devra étudier les possibilités d'introduire un élevage caprin. Par ailleurs, elle va intensifier les cultures fourragères du côté proche de la route pour préparer dans un avenir proche l'élevage bovin qui permettra au Centre d'avoir du fumier.

Le secteur artisanal doit être aussi source de production. Il faudra pour ce faire raffiner la qualité de ses produits et insister sur la fabrication de mobilier appréciable et à la hauteur des clients de la région. La cantine du Centre doit être rentabilisée au maximum. La direction du Centre élaborera un projet de son utilisation de façon qu'elle puisse servir également de comptoir d'exposition et de vente de ses produits.

D. Suivi des Jeunes

Jusque maintenant, le Centre n'a pas de structure propre d'accueil de ses lauréats. Il est recommandé à la direction du Centre de présenter des projets de mise en place de ces structures. Nous suggérons le domaine agricole et artisanal où le Centre pourrait appuyer la constitution de groupements de jeunes agriculteurs exerçant aussi des activités de menuiserie. Ces projets devront parvenir au Ministère avant la fin du mois d'avril 1986.

Un matériel de soutien est accordé au Centre.

- 50 sacs de ciment
- 100 tôles
- 2 brouettes
- 10 niveaux d'eau
- 1 camion de briques cuites
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux
- 50 houes
- 20 tridents
- 20 pics
- 20 pelles
- 10 machettes
- 5 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes métalliques
- 5 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets.

15. Centre de GATI

Le Centre de GATI doit fournir des efforts considérables pour être à la hauteur d'un établissement public de formation. Les efforts consentis seront concentrés sur le suivi des programmes consistants de formation, une administration saine et claire et une gestion organisée.

A. Les infrastructures

Le Centre doit apprêter ses infrastructures. Les travaux de réfection du bâtiment du Centre devront se terminer avant la fin du mois d'avril 1986. La réfection suivra toujours le plan élaboré par les techniciens du MINITRAPE. Le Centre devra aménager également ses terrains de jeux.

B. Administration

L'administration du Centre doit correspondre à celle d'un établissement public. Tous les documents doivent être classés et suivant un ordre qui puisse distinguer les dossiers d'après leur objet. La direction du Centre tiendra son classement dans le local indiqué par le plan de réfection quand celle-ci sera terminée. La direction du Centre devra constituer le dossier du personnel. Pour chaque instructeur, elle définira des tâches bien précises.

Tous les documents comptables seront correctement tenus et classés. Tout le matériel entrant ou sortant du Centre sera enregistré sur des fiches de stocks. Tous les stocks seront constitués et rangés proprement dans le bâtiment du Centre sitôt terminée sa réfection. Le Centre tiendra le registre des jeunes adhérents et celui de ses lauréats. Le registre des adhérents doit contenir des indications sur les noms des jeunes, ceux de leurs parents, leur secteur d'origine ainsi que le niveau de descolarisation à l'entrée au Centre. Il est rappelé à la direction du Centre qu'elle devra effectuer des contacts nécessaires auprès des autorités communales de MUHAZI pour recruter les jeunes issus de cette Commune. Le registre des lauréats doit indiquer l'emploi des jeunes après leur formation. La documentation à l'usage des instructeurs doit être déposée dans des étagères dans une salle réservée aux enseignants.

C. La Formation

Le Centre de GATI a été destiné essentiellement à promouvoir des activités de coordonnerie et de maroquinerie. A cette formation s'ajoute une initiation à la maçonnerie. Il maintiendra son programme de formation. Les programmes dans ces domaines doivent être précis et leur contenu répondre aux aspirations réelles des jeunes. L'horaire établi devra être suivi scrupuleusement. Tout changement de cet horaire est porté à la connaissance de tous les intéressés. Les activités d'agriculture seront programmées sur l'horaire du Centre. Chaque classe aura des moments précis de la journée où les jeunes exercent des activités agricoles. Il ne faudrait plus que l'agriculture soit considérée comme une activité de bouche trou dans l'horaire. Les cours généraux, surtout le civisme et la gestion coopérative gardent leur importance. Il faudra cependant pas perdre de vue que nos jeunes apprendront prioritairement d'abord des métiers par la pratique.

D. Production

En agriculture, la direction du Centre devra contacter des techniciens compétents pour élaborer un plan précis et rationnel d'exploitation du domaine du Centre. Ce plan devra localiser les parcelles réservées aux cultures vivrières, la place réservée aux terrains de jeux et les allées du Centre. L'état de brousse dans le Centre n'est pas toléré. Il faudra également contacter des techniciens en agriculture pour choisir les cultures les mieux adaptées au domaine du Centre. La culture d'ananas sera suffisamment préparée. Il faudra recueillir également les avis des techniciens compétents avant de l'introduire. Le Centre devra se constituer des compostières modèles pour avoir du fumier en suffisance.

En maroquinerie et en coordonnerie, le Centre devra dépasser le stade expérimental pour accéder au stade de fabrication semi-industrielle. Nous insistons sur la qualité des produits qui doit être raffinés. Les prix seront fixés en considérant la capacité d'achat des clients rwandais. Pour la commercialisation de ses produits, le Centre utilisera le comptoir de vente de RWAMAGANA. Les recettes du Centre devront être déposées dans un comptoir du Centre qui sera ouvert à RWAMAGANA.

E. Suivi des Jeunes

La formation dans le Centre de GATI est à ses débuts. Il faudra faire une étude pour que les premiers lauréats trouvent des structures pour travailler à leur compte. Cette étude devra préciser les modalités de créations d'ateliers de maroquinerie et de coordonnerie pour les jeunes formés dans le Centre.

Un matériel de soutien est accordé au Centre.

- 50 bidons de peinture
- 20 truelles
- 10 niveaux d'eau
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 50 houes
- 2 pics
- 20 pelles
- 20 tridents
- 10 machettes
- 2 machines à coudre à pédale
- Matières premières de maroquinerie et coordonnerie

16. Centre de GAKONI : Chantier de l'Est

Le Chantier de l'Est a été mis en place pour promouvoir un système de formation et d'encadrement des groupements des jeunes oeuvrant dans la Zone Est. Il est temps que ce Chantier soit réellement opérationnel; c'est à dire asseoir une formation consistante, prévoyant des sessions de longues durées et de courtes durées, programmer un appui systématique des groupements des jeunes en activité ou à créer dans la zone visée. L'action du Chantier de l'Est ne doit pas échapper aux autorités communales concernées. Elles doivent être également impliquées dans l'évolution de ce Chantier. C'est pourquoi des réunions seront tenues avec les différents Bourgmestres pour mener une action concertée.

A. Administration

Le Centre devra se doter d'une administration saine et claire. Le classement des dossiers permettra de grouper ensemble tous les documents selon leur objet. Le dossier du personnel sera complété. Chaque instructeur devra avoir des tâches précises. Tous les livres de comptabilité seront tenus correctement et classés. On enregistrera sur des fiches de stock tout le matériel entrant ou sortant du Centre. Il est rappelé que les stocks du Centre doivent être proprement rangés, chaque stock ayant l'inventaire du matériel qu'il contient. Le Centre devra constituer le registre des adhérents ainsi que celui de ses lauréats. Il constituera également un fichier des groupements susceptibles de bénéficier de l'appui de la cellule-mère.

Ce fichier identifiera chaque groupement, le nombre de ses membres, les activités exercées, la production réalisée et l'appui formation ou technique consenti par la cellule-mère.

B. La Formation

En tant que cellule-mère d'un Chantier des jeunes, le Centre de MURAMBI est appelé à programmer des formations de longue durée et d'autres de courte durée.

Concernant la formation de longue durée, le Centre poursuivra, tout en les renforçant, les programmes déjà entamés.

En menuiserie : le Centre poursuivra l'équipement de ses locaux en bancs, pupitres, chaises, tabourets et armoires. Le Centre doit avoir terminé avec la fabrication de ces équipements avant la fin du mois de juin. La formation qui doit être davantage dispensée par la pratique va doter les jeunes d'un savoir-faire qui leur permette de fabriquer un mobilier de qualité pouvant concurrencer l'artisanat local.

En maçonnerie : le Centre veillera à la finition des constructions déjà entamées. Les salles de classes doivent être proprement aménagées, les carreaux solidement fixés. Les ateliers seront également soigneusement réaménagés. La finition du bâtiment d'élevage ne devra pas dépasser le mois de juin 1986. Le Centre programmera de nouvelles constructions compte tenu des besoins en formation. Ces constructions ne pourront être entamées qu'après l'accord du Ministère.

La section de couture sera renforcée. Il faudra que les jeunes bénéficiaires puissent acquérir un niveau de savoir-faire qui leur permette d'exercer plus tard le métier de tailleur. L'apprentissage se fera davantage par la pratique. Les formations de courtes durées seront programmées à l'intention des groupements des jeunes en considérant les besoins recensés.

C. Production

Toutes les potentialités devront être exploitées pour que le Centre puisse cheminer vers l'autosuffisance.

En agriculture : le Centre va lancer un programme général de parcellage de son domaine. La culture sur terrasse est recommandée. Les travaux de lutte anti-érosive doivent se poursuivre et terminer au cours de cette année. Les parcelles données aux groupements en formation des jeunes adhérents seront maintenues. On veillera à ce que ces groupements suivent les consignes d'une exploitation basée sur des méthodes culturales modernes. La direction du Centre établira des contacts nécessaires auprès des techniciens compétents pour choisir de cultures adaptées à chaque parcelle du Centre.

L'élevage programmé pour le Centre doit commencer avec un petit effectif de caprins.

Parallèlement, le Centre préparera l'élevage bovin en plantant des herbes fourragères.

L'expérience sur l'apiculture doit se poursuivre. La direction du Centre doit être à mesure avant la fin de l'année de tirer des conclusions sur son rendement. Les ruches traditionnelles seront progressivement remplacées par des ruches modernes. Le domaine artisanal devra être également source de production. Les ateliers du Centre sont appelés à fabriquer des articles appréciables et abordables quant au prix par la clientèle locale. En couture, priorité sera accordée à la confection des uniformes pour les jeunes aussi bien des écoles primaires que du Centre.

D. Suivi des Jeunes

Suite à un inventaire des groupements socio-économiques des jeunes à faire dans la zone du Chantier, le Centre devra définir et exécuter les formes d'appui à donner à ces groupements. Il devra dans les brefs délais présenter un programme de formation de courte durée à l'intention des animateurs des groupements recensés dans la zone du Chantier. Ces programmes devront parvenir au Ministère pour approbation avant la fin du mois d'avril 1986. Ils seront accompagnés des détails logistiques pour organiser ces sessions. Les lauréats du Centre devront trouver après leur formation des structures d'accueil. La direction du Centre devra mener une étude et présenter les modalités de mise en place de ces structures avant la fin du mois de juin.

Un matériel de soutien est accordé au Centre

- 100 sacs de ciment
- 20 truelles
- 3 brouettes
- 10 niveaux d'eau
- 5 camions de sable
- 1 camion de briques cuites
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux de maçon
- 10 rabots métalliques
- 10 scies St Joseph
- 10 varloppes
- 5 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier
- 5 marteaux de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 50 houes
- 30 tridents
- 20 pics

- 20 pelles
- 10 machettes
- 2 machines à pédale
- 2 machines à main
- 5 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux.

17. Centre de KIRWA

Le Centre de KIRWA dispose des potentialités énormes qui une fois bien exploitées pourraient l'aider à se développer et parvenir au seuil de l'autofinancement. Son domaine s'étend à plus de 40 ha. Des infrastructures suffisantes, bien qu'il faudra les réaménager. Il se pose cependant le problème de baisse des effectifs de jeunes qui fréquentent le Centre. Ce refus de jeunes aux inscriptions fait transparaître l'inadaptation des programmes de formation de production et de suivi qui fait que les jeunes se désintéressent aux activités jusque maintenant pratiqués. Nous faisons appel à la direction du Centre d'user de toute sa créativité pour initier des projets d'activités susceptibles d'attirer plus de jeunes dans le Centre. Si les jeunes de la région ont un penchant vers des activités ponctuelles et rentables, pourquoi ne pas abonder dans le sens de leurs aspirations ?

A. Administration

Le Centre poursuivra l'assainissement de son système administratif. Tous les dossiers seront soigneusement classés et dans un ordre qui permette de les distinguer suivant leur objet. Le Centre devra constituer le dossier du personnel. La direction définira pour chaque instructeur des tâches bien précises. La comptabilité devra être claire, tous les livres comptables soigneusement tenus. Les stocks du Centre seront proprement rangés. Toutes les entrées et sorties de matériel seront enregistrées sur des fiches de stock. Chaque local doit avoir l'inventaire du matériel qu'il contient. Le registre des jeunes adhérents sera tenu, de même que celui des lauréats. Pour le registre des lauréats, il devra contenir des indications sur le reclassement des jeunes après leur formation.

B. La Formation

Les sections jusque maintenant suivies dans le Centre seront renforcées. Les programmes devront être précis et consistants de façon à ce que les jeunes puissent acquérir un niveau de savoir faire qui leur permette d'exercer les métiers appris. La pratique sera privilégiée dans l'apprentissage des métiers. Il est rappelé à la direction du Centre qu'elle sera encouragée dans des propositions de réformes et d'introduction de nouvelles sections susceptibles de répondre aux aspirations des jeunes.

En menuiserie : le Centre fabriquera des articles utilitaires essentiellement pour l'équipement de ses locaux. Le mobilier destiné au commerce devra répondre aux goûts des clients du Centre.

En maçonnerie : le Centre s'attellera à l'aménagement de ses bâtiments. Il devra agrandir l'étable, aménager les salles de classe et ses ateliers. L'atelier de menuiserie devra être renouvelé. Il faudra construire un hangar pour la pratique de la maçonnerie. L'atelier de couture sera également bien aménagée. La section de couture sera également renforcée. La direction du Centre devra orienter l'apprentissage vers la confection d'articles vendables sur le marché local.

C. Production

Tous les secteurs d'activités du Centre doivent être exploités et rentabilisés au maximum.

En agriculture : le Centre va procéder au parcellage de son domaine. La direction du Centre contactera les techniciens compétents en matière agricole pour déterminer les cultures adaptées à chaque parcelle. Le Centre va régénérer la vieille plantation de bananier par la plantation de rejets améliorés. Le Centre augmentera l'espace plantée d'herbes fourragères pour préparer l'extension de son élevage bovin. Tout comme pour la formation, la direction du Centre est encouragée à faire des propositions de projets susceptibles d'améliorer la rentabilité de toutes les ressources du Centre.

D. Suivi des Jeunes

Le problème du suivi des jeunes se pose avec complexité dans le Centre. La direction du Centre établira des contacts nécessaires auprès des autorités locales concernées et des projets oeuvrant dans la zone pour préparer des structures d'accueil des lauréats du Centre. Dans l'immédiat, le Centre orientera ses recherches vers le secteur agricole, où il pourra céder des parcelles d'exploitation aux groupements constitués des jeunes; dans le secteur artisanal où il pourra faire commencer un atelier coopératif des lauréats et enfin dans le secteur de l'élevage, où le Centre pourrait instaurer le système de "prêt - vache". Les jeunes qui le désirent pourraient préparer au cours de leur formation l'accueil d'une vache à garder en stabulation chez eux. Ils planteraient des herbes fourragères et construiraient une étable. Celui qui aurait rempli ces conditions de préparation recevrait un prêt d'une vache qu'il rembourserait en remettant au Centre un veau après la première mise bas. Ainsi le système pourrait se renouveler avec d'autres jeunes.

Un matériel de soutien est accordé au Centre

- 50 sacs de ciment
- 10 truelles
- 3 brouettes
- 10 niveaux d'eau
- 5.000 briques cuites
- 200 tôles
- 1 camion de moëllons
- 10 équerres de maçon
- 5 marteaux
- 10 rabots métalliques

- 5 mètres pliants
- 12 équerres de menuisier
- 10 serre-joints
- 10 vilebrequins
- 10 presses à main
- 10 bouvets
- 50 houes
- 20 tridents
- 10 velles
- 10 machettes
- 2 machines à pédale
- 2 machines à main
- 10 fers à repasser
- 10 paires de ciseaux.

18. Centre de MULINDI

A. Administration

Le Centre de MULINDI poursuivra et améliorera le nouveau système de classement déjà introduit qui permet de distinguer les dossiers par leur objet. La direction du Centre devra constituer le dossier du personnel. Chaque instructeur recevra des attributions précises. La comptabilité doit être soigneusement tenue, tous les livres comptables régulièrement mis à jour et les documents classés. Tout le matériel entrant ou sortant du Centre devra être enregistré sur des fiches de stock. Les produits finis, fabriqués par les jeunes seront également enregistrés sur des fiches. Chaque local du Centre doit avoir l'inventaire du mobilier qu'il contient. Le Centre va tenir le registre des adhérents et constituer celui des lauréats. Le Centre a éprouvé jusque maintenant le problème d'un effectif réduit. Ce refus des jeunes de fréquenter le Centre est sûrement motivé par des programmes et l'organisation des activités du Centre qui ne répondent pas aux aspirations de ces jeunes. Nous faisons appel à la direction du Centre pour qu'elle fasse des contacts nécessaires auprès des autorités locales et qu'elle adapte les programmes et activités du Centre de façon à intéresser un nombre accru de jeunes.

B. La Formation

Le Centre devra renforcer les sections déjà suivies et les adapter de façon à ce qu'elles répondent réellement aux aspirations des adhérents.

En menuiserie : le Centre insistera davantage sur la pratique. Il devra améliorer la qualité de ses produits. L'équipement des locaux devra se poursuivre et se terminer au cours de cette année.

En maçonnerie : le Centre poursuivra l'entretien et les transformations des bâtiments déjà en place. Il faudra aménager des salles de classe et des magasins convenables. La propreté des locaux est obligatoire, l'espace en face des classes doit être bien entretenue et régulièrement balayée. Les herbes des alentours seront découpées. Une marge de créativité est laissée à la direction du Centre pour proposer l'introduction de nouvelles sections susceptibles d'intéresser les jeunes de la région et d'accroître la production du Centre.

C. Production

La production du Centre provient essentiellement de la vente du thé. Le Centre est appelé à poursuivre et améliorer sa plantation théicole. La direction du Centre est encouragée à élaborer des projets où elle pourraient réinvestir les recettes provenant du thé. Ces projets doivent être susceptibles d'améliorer sensiblement la production du Centre et faire participer les jeunes du Centre. Les autres secteurs d'activités seront orientés de façon à être également sources de recettes pour le Centre.

En élevage : le Centre poursuivra des négociations auprès du projet D.R.B. pour l'acquisition de caprins de race sélectionnée. Il préparera cet élevage en prévoyant la culture des fourragères.

En agriculture : le Centre exploitera au maximum les 3 ha consacrées aux cultures vivrières, l'utilisation des engrais et des semences sélectionnées sont de rigueur. La lutte anti-érosive devra se poursuivre. La direction du Centre organisera une visite pour les jeunes dans le Centre de KISARO pour analyser les méthodes culturales adoptées par ce Centre et étudier les modalités de les appliquer dans le Centre de MULINDI.

Le secteur artisanal doit être aussi source de production. Il faudra pour cela ajuster la qualité des produits fabriqués et leur prix aux goûts et possibilités d'achat des clients de la région.

D. Suivi des Jeunes

La formation dispensée dans le Centre ne sera appréciée que si elle est suivie par un système cohérent de reclassement des jeunes formés. La direction du Centre est appelée à présenter des projets de création de structures d'accueil des lauréats. Nous suggérons la mise sur pied d'un atelier coopératif déjà projeté dès 1984. Le Centre pourrait adopter le même système de suivi agricole tel qu'il est pratiqué dans le Centre de KISARO.

La direction du Centre étudiera les modalités d'adopter cette expérience.

Un matériel de soutien est accordé au Centre.

- 30 sacs de ciment
- 50 houes
- 20 pics
- 50 tridents
- 10 pelles
- 2 brouettes

- 10 machettes
- 5 niveaux d'eau
- 10 truelles
- 5 équerres de maçon
- 5 marteaux
- 5 rabots métalliques
- 5 scies St Joseph
- 5 mètres pliants
- 10 équerres de menuisier
- 5 serre-joints
- 5 vilebrequins
- 5 presses à main
- 10 bouvets.

Horaire pour Filles

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jendredi	Samedi
8h à 9h	! Coupe et couture	! Agri-Elevage	! Raccoumdage	! Couture	! Cuisine
9h à 10h	! Couture	! Agriculture	"	"	"
10h à 12h	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"
	"	"	"	! Tricot et	"
	"	"	"	! crochet	"
12h à 14h	R E P O S				
14h à 15h	! Givisme	! Gestion coopérative	! Hygiène	! Education Physi-	! Economie
	!	!	!	! que et sportive	! domestique
15h à 16h	! Puériculture	! Etude du milieu	! Gestion coopérative	! Animation	"

N.B. : Les treveux pratiques qui durent 4 heures peuvent, le cas échéant, nécessiter un repos de 10 à 15 minutes. Chaque titulaire de cours peut alors juger de l'opportunité du moment voulu pour accorder ce repos.

Section Menuiserie

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
8h à 9h	! Menuiserie ! (Pratique)	! Menuiserie ! (Pratique)	! Menuiserie ! (Pratique)	! Agri-Elevage ! (Théorie)	! Menuiserie ! (Pratique)	! UMGANDA
9h à 10h	! "	! "	! "	! Pratique	! "	!
10h à 11h	! "	! "	! "	! Agriculture	! "	!
11h à 12h	! "	! "	! "	! "	! "	!
12h à 14h	R E P O S					
14h à 15h	! Menuiserie ! (Théorie)	! Menuiserie ! (Théorie)	! Menuiserie ! (Théorie)	! Education Physi- ! que et sportive	! Hygiène	!
15h à 16h	! Civisme	! Gestion coopérative	! Etude du milieu	! Animation	! Gestion coopérative	!

N.B.: Les travaux qui durent 4 heures peuvent, le cas échéant, nécessiter un repos de 10 à 15 minutes. Chaque titulaire de cours peut alors juger de l'opportunité du moment voulu pour accorder ce repos.

A N N E X E

Section Maçonnerie

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h à 9h	! Maçonnerie	! Maçonnerie	! Agri-Elevage	! Maçonnerie	! Maçonnerie	! UMUGANDA
9h à 10h	! (Pratique)	! (Pratique)	! (Théorie)	! (Pratique)	! (Pratique)	!
10h à 11h	! "	! "	! Agriculture	! "	! "	!
11h à 12h	! "	! "	! (Pratique)	! "	! "	!
12h à 14h	R E P O S					
14h à 15h	! Gestion Coopérative	! Maçonnerie	! Gestion Coopérative	! Education Physiol.	! Maçonnerie	!
15h à 16h	! Etude du milieu	! Civisme	! "	! que et sportive	! (Théorie)	!
			! Maçonnerie	! Animation	! Hygiène	!

N.B. : Les travaux pratiques qui durent 4 heures peuvent, le cas échéant, nécessiter un repos de 10 à 15 minutes. Chaque titulaire de cours peut alors juger de l'opportunité du moment voulu pour accorder ce repos.